



LE CONSEIL FÉDÉRAL S'ENGAGE AU NIVEAU INTERNATIONAL EN FAVEUR DE L'INTRODUCTION D'UNE TAXE SUR LE KÉROSÈNE

MOTION – PORTE PAROLE ISABELLE PASQUIER-EICHENBERGER

Le GIEC appelle les gouvernements à réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre afin de contenir les conséquences du réchauffement à un niveau acceptable. L'aviation civile est l'une des sources d'émission de CO₂ qui se développe le plus rapidement. En Suisse, elles ont augmenté de plus de 70% depuis 1990. Selon les projections de l'Organisation de l'aviation civile internationale, les émissions globales devraient être 70% plus élevées 2020 qu'en 2005¹.

L'aviation contribue en Suisse à 18% du réchauffement climatique à l'échelle mondiale². Un chiffre très élevé en comparaison internationale. Contrairement aux autres carburants d'origine fossile, le kérosène est exempté de taxe. Prise au sortir de la seconde guerre mondiale, cette décision visait à « aider à créer et à préserver entre les nations et les peuples du monde l'amitié et la compréhension ». Un statut d'exception que l'aviation a su préserver, tant à Kyoto en 1997 qu'à Paris en 2015, échappant ainsi aux engagements pris par les Etats. Mais le paradigme a changé et cette exception n'est plus acceptable.

L'accord CORSIA n'est pas suffisant, il vise à compenser et non pas à limiter les émissions et reste sur une base non contraignante jusqu'en 2027. Les compagnies aériennes bénéficient de plus de privilèges fiscaux, elles ne paient ni TVA ni taxe sur le carburant pour les vols internationaux.

Au niveau international, des experts et des ministres se sont prononcé en faveur d'une taxation du kérosène. La ministre des finances de Suède est favorable aux accords bilatéraux et multilatéraux pour taxer le kérosène. Le secrétaire général adjoint de l'OCDE a indiqué que tant pour des raisons d'efficacité que d'équité, l'aviation doit contribuer aux efforts de décarbonisation, d'autant plus que ce sont particulièrement les ménages à revenu élevés qui recourent le plus à l'aviation. ³

En Suisse, les coûts non couverts par les transports sont connus : 1,3 milliards⁴. Ce qui correspond à un montant de 2.6 centimes par kilomètre et par passager.

C'est pourquoi le Conseil fédéral doit jouer un rôle moteur à l'échelle internationale pour qu'une taxe sur le kérosène soit introduite.